Commission scolaire English-Montréal

États financiers au 30 juin 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'excédent accumulé	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 22
Renseignements supplémentaires	23 - 24



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaire de Commission scolaire English-Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Bureau 2000 Tour de la Banque Nationale 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire English-Montréal (ci-après « la commission scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Membre de Grant Thornton International Ltd rcgt.com

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission scolaire à cesser son exploitation;

 nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Cholat Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 12 octobre 2021

-

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal État de la situation financière

au 30 juin 2021

		Dodroos
	2021	Redressé 2020
	<u> </u>	\$
ACTIFS FINANCIERS	Ψ	Ψ
Encaisse	3 045 421	849 236
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 6)	13 809 153	28 469 417
Subventions d'investissement à recevoir (note 7)	321 116 913	290 074 874
Subvention à recevoir – financement	2 012 528	2 051 948
Débiteurs (note 8)	73 320 010	66 638 862
Stocks destinés à la revente	206 366	241 213
Placements à taux fixe, 0,20 % à 1,52 % (1,75 % à 2,5 % au		
30 juin 2020), échéant en 2022	245 007	422 156
Autres actifs	595 658	
	414 351 056	388 747 706
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	61 766 361	51 643 496
Subvention d'investissement reportée (note 10)	269 308 601	232 135 783
Revenus reportés	7 767 803	11 752 724
Provision pour avantages sociaux (note 12)	16 678 473	16 629 784
Quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme		
faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le		
CGTSIM (note 13)	298 392 822	283 219 051
Passif au titre des sites contaminés	2 012 528	2 051 948
Autres passifs (note 14)	19 762 586	4 330 724
	675 689 174	601 763 510
DETTE NETTE	(261 338 118)	(213 015 804)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	317 917 174	282 358 202
Stocks de fournitures	902 609	885 144
Charges payées d'avance	304 771	479 590
	319 124 554	283 722 936
EXCÉDENT ACCUMULÉ	57 786 436	70 707 132

Commission scolaire English-Montréal État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	2024	Redressé
	2021	2020
Devenue	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation	255 600 766	220 702 700
(MEQ)	255 699 766	238 702 799
Subventions d'investissement	441 604	407 327
Autres subventions et contributions	1 351 982	1 496 467
Taxe scolaire	71 794 165	69 719 438
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	8 556 027	10 267 934
Ventes de biens et services	10 379 890	
Autres revenus	4 411 083	4 158 782
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	12 791 723	11 357 418
	365 426 240	349 052 880
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	171 219 853	171 008 199
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	87 376 774	89 274 081
Services d'appoint	23 580 700	23 292 381
Activités administratives	15 268 452	18 902 526
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	40 648 772	38 968 807
Rétroactivité et équité salariale (note 11)	21 187 788	
Activités connexes	19 015 908	18 664 613
Charges liées à la variation de la provision pour avantages		
sociaux (note 12)	48 689	(1 257 897)
	378 346 936	358 852 710
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(12 920 696)	(9 799 830)

Commission scolaire English-Montréal État de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	<u>2021</u> \$	Redressé 2020 \$
Solde au début Solde déjà établi	73 141 457	82 941 287
Redressement (note 3) Solde redressé	(2 434 325) 70 707 132	(2 434 325) 80 506 962
Insuffisance des revenus par rapport aux charges Solde à la fin	(12 920 696) 57 786 436	(9 799 830) 70 707 132

Commission scolaire English-Montréal État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
Solde au début		
Solde déjà établi	(210 581 479)	(187 638 075)
Redressement (note 3)	(2 434 325)	(2 434 325)
Solde redressé	(213 015 804)	(190 072 400)
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(12 920 696)	(9 799 830)
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 15)	(50 100 571)	(34 351 044)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 541 599	13 802 587
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		6 954 752
	(35 558 972)	(13 593 705)
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	157 354	450 131
Augmentation de la dette nette	(48 322 314)	(22 943 404)
Solde à la fin	(261 338 118)	(213 015 804)

Commission scolaire English-Montréal État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(12 920 696)	(9 799 830)
Éléments hors caisse	,	,
Provision pour avantages sociaux futurs	48 689	(1 257 897)
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	157 354	` 450 131 [′]
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(12 791 723)	(11 357 418)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 541 599	13 802 587
Variations des actifs financiers et des passifs liés au		
fonctionnement	60 498 000	30 454 697
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	49 533 223	22 292 270
		ZZ ZOZ ZI O
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 337 038)	(31 279 348)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		6 954 752
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(47 337 038)	(24 324 596)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 196 185	(2 032 326)
Encaisse au début	849 236	`2 881 562 [´]
Encaisse à la fin	3 045 421	849 236
	3 043 42 1	

au 30 juin 2021

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la commission scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la commission scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges. Les provisions pour moins-value ne sont pas annulées subséquemment lorsque la valeur du placement augmente par la suite.

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Subvention d'investissement reportée affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la commission scolaire à ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

La quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse la norme environnementale, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2021. La commission scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Périodes

Commission scolaire English-Montréal Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagements de terrains

Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments

Matériel et équipement

Équipements spécialisés liés à l'enseignement

Développement informatique

10 ou 20 ans
10 ou 20 ans
10 ou 20 ans
10 ou 20 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice au cours duquel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient remplis et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus de la taxe scolaire et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - MODIFICATION COMPTABLE

Paiements de transfert

Le 9 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers de la commission scolaire, puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de la commission scolaire. Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs.

au 30 juin 2021

3 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Ainsi, les modifications apportées au 1er juillet 2019 et au 30 juin 2020 consistent principalement à comptabiliser une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée. En contrepartie, la subvention de financement relative aux immobilisations corporelles a été annulée.

Cette modification a pour effet l'augmentation (diminution) des postes suivants aux états financiers :

	Redressé 2020
A stife financiare	\$
Actifs financiers Subvention d'investissement à recevoir	290 061 155
Subvention d'investissement – immobilisations corporelles avant le 1 ^{er} juillet 2008	(32 626 637)
Subvention d'investissement – immobilisations corporelles après le 1 ^{er} juillet 2008	(30 417 542)
Passifs	
Subvention d'investissement reportée	232 135 783
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(2 684 482)
Excédent (déficit) accumulé et actifs financiers nets (dette nette) au début de	,
l'exercice	(2 434 325)
Revenus	
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ)	(11 428 152)
Subvention d'investissement	` 407 327 [′]
Amortissement des frais liés aux dettes dans les autres charges	(167 478)
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition	(/
d'immobilisations corporelles dans les autres revenus	(169 115)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	11 357 418
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	-

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), la commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détail que les données réelles présentées dans les états financiers.

au 30 juin 2021

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires est comparé aux données réelles correspondantes :

	Budget	Réel
	2020-2021	2020-2021
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEQ	251 852 876	255 699 766
Subvention d'investissement	770 480	441 604
Autres subventions et contributions	940 000	1 351 982
Taxe scolaire	71 970 239	71 794 165
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	11 484 480	8 556 027
Ventes de biens et services	17 310 170	10 379 890
Autres revenus	1 205 193	4 411 083
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	12 656 793	12 791 723
Total des revenus	368 190 231	365 426 240
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	172 658 436	171 219 853
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	101 648 516	87 376 774
Services d'appoint	25 417 045	23 580 700
Activités administratives	18 097 785	15 268 452
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	40 781 864	40 648 772
Rétroactivité et équité salariale		21 187 788
Activités connexes	17 545 441	19 015 908
Charges liées à la variation de la provision pour avantages		
sociaux	(201 579)	48 689
Total des charges	375 947 508	378 346 936
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(7 757 277)	(12 920 696)
5 - FLUX DE TRÉSORERIE		
3-FLOX DE TRESORERIE		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	23 156	53 121
Intérêts reçus au cours de l'exercice	134 267	160 951

6 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR		
		Redressé
	2021	2020
MEQ	\$	\$
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation		
professionnelle	13 401 180	14 744 591
Service de la dette	(28 893)	88 140
Transport scolaire	`99 345 [´]	(269 461)
Sites contaminés	157 921	469 129
Autres subventions	179 600	245 518
Financement pour avantages futurs du personnel		13 191 500
	13 809 153	28 469 417
7 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR		
		Redressé
	2021	2020
Subvention d'investissement à recevoir (règles budgétaires)	321 105 171	290 061 154
Subvention d'investissement à recevoir (autre)	11 742	13 720
,	321 116 913	290 074 874
8 - DÉBITEURS		D
	0004	Redressé
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients – CGTSIM	ο 67 763 418	φ 62 185 011
Comptes clients – autres	3 986 105	3 788 278
Congés sabbatiques à recevoir	306 561	299 895
Taxes à la consommation à recevoir	1 907 498	762 250
	73 963 582	67 035 434
Provision pour créances douteuses	(643 572)	(396 572)
	73 320 010	66 638 862
9 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER		
9 - CALDITEURS ET FRAIS COURUS A PATER		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 226 839	11 616 778
Salaires et charges sociales à payer	31 504 924	26 649 382
Provision pour équité salariale (note 11)	5 190 415	0.045.007
Congés sabbatiques à payer	2 518 411	2 815 097
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations corporelles	13 325 772	10 562 239
<u>-</u>	61 766 361	51 643 496

au 30 juin 2021

			,
40	SUBVENTION D'INVESTISS	CEMENT DEDADT	
1111 =	SUBVENIUN DINVESIIS:	SPIVIPNI KPPUKI	

		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	232 135 783	216 731 703
Montants constatés à titre de contributions reportées	49 964 541	26 761 498
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(12 791 723)	(11 357 418)
Solde à la fin	269 308 601	232 135 783

11 - PROVISIONS POUR RÉTROACTIVITÉ ET ÉQUITÉ SALARIALE

Un montant de 15 997 373 \$ (note 14) a été provisionné pour les indexations salariales et les montants forfaitaires rétroactifs au 1^{er} avril 2019. Un montant additionnel de 5 190 415 \$ (note 9) a été provisionné pour l'équité salariale rétroactif au 31 décembre 2010. Au 30 juin 2021, le financement pour ces provisions n'a pas été reçu ni confirmé.

12 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
Vacances	7 749 035	7 087 451
Autres congés de maladie	822 927	797 906
Assurance traitement	382 712	1 072 658
Autres avantages sociaux	230 952	109 830
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	4 949 240	5 090 014
Cotisations patronales à payer	2 543 607	2 471 925
	16 678 473	16 629 784

13 - QUOTE-PART DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION DÉTENUE PAR LE CGTSIM

La dette à long terme des commissions scolaires de l'île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

14 - AUTRES PASSIFS			
			Redressé
		2021	2020
		\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la Commis	sion des		
normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du	u travail		1 170 857
Recours collectif		75 535	75 535
Autres		3 689 678	3 084 332
Provision relative aux offres salariales du gouverne	ement (note 11)	15 997 373	
		19 762 586	4 330 724
15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
			2021
			Valeur
	0 - 24	Amortissement	comptable
	Coût \$	cumulé \$	nette \$
Torraine et aménagemente de terraine	Ф	Ф	Ф
Terrains et aménagements de terrains Terrains	17 358 823		17 358 823
Aménagements de terrains	21 039 741	4 437 545	16 602 196
Bâtiments			
Bâtiments	258 827 287	199 618 215	59 209 072
Améliorations majeures aux bâtiments	238 324 056	34 899 259	203 424 797
Matériel et équipement	29 584 547	16 270 532	13 314 015
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	13 953 681	6 664 835	7 288 846
Développement informatique	1 573 933	854 508	719 425
	580 662 068	262 744 894	317 917 174
			Redressé
			2020
			Valeur
		Amortissement	comptable
	Coût	cumulé	nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains	47.050.000		47.050.000
Terrains	17 358 823	3 688 379	17 358 823
Aménagements de terrains Bâtiments	19 119 641	3 000 3/9	15 431 262
Bâtiments	258 601 181	197 382 496	61 218 685
Améliorations majeures aux bâtiments	199 060 144	29 305 435	169 754 709
Matériel et équipement	25 640 721	14 687 136	10 953 585
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	13 959 870	6 994 944	6 964 926
Développement informatique	1 543 934	867 722	676 212
1. F	535 284 314	252 926 112	282 358 202

au 30 juin 2021

15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut 59 243 790 \$ de biens en cours de construction (34 368 742 \$ au 30 juin 2020), 4 212 635 \$ pour des aménagements de terrains (5 058 818 \$ au 30 juin 2020) et 55 031 155 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (29 309 924 \$ au 30 juin 2020). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2021, les créditeurs et frais courus à payer incluent 13 325 772 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (10 562 239 \$ au 30 juin 2020).

16 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice, soit au 30 juin 2021.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximum au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

au 30 juin 2021

16 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

17 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

- Un montant de 30 745 991 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2021-2022;
- Un montant de 32 392 421 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2021 et 2032. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 10 509 963 \$ en 2022, à 5 135 385 \$ en 2023, à 2 278 069 \$ en 2024, à 1 934 443 \$ en 2025 et à 1 657 859 \$ en 2026;
- Un montant de 2 374 224 \$ pour le perfectionnement du personnel en 2021-2022;
- Un montant de 547 104 \$ pour l'encadrement des stagiaires en 2021-2022;
- Un montant de 8 237 280 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2022.

Droits contractuels

La commission scolaire a conclu des contrats de location de locaux échéant à différentes dates jusqu'en 2022, prévoyant la perception de loyers totalisant 1 458 623 \$.

18 - PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2021, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à 16 230 865 \$ (15 651 200 \$ au 30 juin 2020) et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 350 493 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

au 30 juin 2021

19 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée à leurs principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire.

Au cours de l'exercice, la commission scolaire a reçu de l'équipement audiovisuel du MEQ d'une valeur de 1 018 137 \$. La commission scolaire a comptabilisé une subvention d'investissement reportée du même montant qui sera amortie au même rythme que l'équipement audiovisuel.

À l'exception de l'opération présentée ci-dessus, la commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

20 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice à la suite du changement de méthode comptable divulgué à la note 3.

Commission scolaire English-Montréal Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 (non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

		Redressé
_	2021	2020
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	161 558 204	160 384 044
Autres charges	9 661 649	10 624 155
	171 219 853	171 008 199
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	76 519 035	76 273 580
Autres charges	10 857 739	13 000 501
	87 376 774	89 274 081
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	10 535 749	11 555 902
Autres charges	13 044 951	11 736 479
·	23 580 700	23 292 381
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	10 956 818	14 817 695
Autres charges	4 311 634	4 084 831
<u> </u>	15 268 452	18 902 526
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	10 661 829	11 093 500
Amortissement des immobilisations corporelles	14 541 599	13 802 587
Autres charges	15 445 344	14 072 720
<u>-</u>	40 648 772	38 968 807
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	22 335 139	1 933 917
Service de la dette	1 383 154	613 208
Passif environnemental	(19 601)	9 611
Débiteurs – provision pour créances douteuses	278 990	553 178
Autres charges	16 226 014	15 554 699
<u>-</u>	40 203 696	18 664 613
Variation de la provision pour avantages sociaux	48 689	(1 257 897)
	378 346 936	358 852 710

Commission scolaire English-Montréal Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 (non audité)

		Redressé
	2021	2020
	\$	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Solde au début et déjà établi	73 141 457	82 941 287
Redressement des exercices antérieurs	(2 434 325)	(2 434 325)
Solde redressé	70 707 132	80 506 962
Total des revenus	365 426 240	348 885 402
Total des charges	378 346 936	358 685 232
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(12 920 696)	(9 799 830)
Solde à la fin	57 786 436	70 707 132
Excédent accumulé Terrains	17 358 823	17 358 823
Commission scolaire	31 153 846	40 030 463
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480 2 086 287	7 187 480
Ecoles et centres		6 130 366
Solde à la fin	57 786 436	70 707 132
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges Commission scolaire	(8 876 617)	(11 756 919)
Écoles et centres	(4 044 079)	1 957 089
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(12 920 696)	(9 799 830)